HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD

CENTRE HOSPITALIER TROYES

# Décision portant délégation de signature de Madame Nathalie SAID-DUCLOVEL

## LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX CHAMPAGNE SUD

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 alinéa 5, D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature du Directeur ;

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Vu le Code de la Commande Publique ;

- Vu l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

- Vu la Convention de Direction Commune du 9 juin 2015 et ses avenants entre le Centre Hospitalier de Troyes, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine, le Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube, le groupement hospitalier Aube Marne (GHAM) et l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA), la Résidence Pierre d'Arcis et la Résidence Cardinal de Loménie ;

- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date en date du 2 février 2023, nommant Monsieur Damien PATRIAT en tant que Directeur Général des Centres Hospitaliers de Troyes, Bar sur Aube, Bar sur Seine, du Groupement Hospitalier Aube Marne, de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube, des EHPAD de Brienne le Château et d'Arcis-sur-Aube à compter du 15 février 2023 ;

- Vu la nomination de Madame Nathalie SAID-DUCLOVEL en date du 1er juillet 2025, en sa qualité de Responsable du service social du Centre Hospitalier de Troyes.

## C O N S I D E R A N T

Que la délégation de signature est une mesure d'organisation du service, permettant d'en assurer la continuité ;

Que la délégation de signature est l'acte par lequel le représentant d'une autorité administrative autorise un agent, qui lui est subordonné, à signer certaines décisions, à sa place et sous sa responsabilité et contrôle ;

Que la délégation doit être autorisée par un texte, qu'elle n'est jamais totale et doit préciser de manière suffisante le champ des attributions déléguées ;

Que la délégation, de même que ses éventuelles modifications, sont notifiées aux intéressés et, pour être opposable aux tiers, publiées par tout moyen les rendant consultables.

## D E C I D E

**Article 1 : Désignation des délégataires**
Il est donné la délégation permanente de signature à Madame Nathalie SAID-DUCLOVEL, Responsable du Service social du Centre Hospitalier de Troyes.

**Article 2 : Champ d'application**
Madame Nathalie SAID-DUCLOVEL, en qualité de Responsable du service social du Centre Hospitalier de Troyes, a la compétence de signer pour :

- Les prises en charge des dossiers relevant de l'aide médicale d'Etat par le service du Centre hospitalier de Troyes

**Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement**
En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Nathalie SAID-DUCLOVEL, une délégation permanente de signature est donnée à Madame Naffissatou NIANG, en sa qualité d'Adjointe à la Responsable du service social du Centre Hospitalier de Troyes pour toutes les décisions relevant des prises en charge des dossiers relevant de l'aide médicale d'Etat dont le récépissé.

**Article 4 : Responsabilité**
Chaque délégataire a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation ou de ses fonctions et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

**Article 4 : Durée de la décision portant délégation de signature**
La présente décision portant délégation de signature prend fin lorsque le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions ou par décision du directeur.

**Article 5 : Notification et publication de la décision portant délégation de signature**
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature.

Elle sera portée à la connaissance de Mesdames Nathalie SAID-DUCLOVEL et Naffissatou NIANG.

Elle sera communiquée au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Troyes ainsi qu'au comptable public du Centre Hospitalier de Troyes.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Troyes.

Troyes, le 16 décembre 2025

Le directeur général

des Hôpitaux Champagne Sud

Damien PATRIAT